

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2012

L'an deux mille douze, le quinze juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2012

Présents : M. BURGOS — Mme GUILLEMEAU - M. FICHEPAIN – M. RENARD – M. ADAM (arrivée à 21 h 00) – M. MINIER – M. HEBERT – M. PRENANT – M. MENARD – Mme BRIFFAULT – M. PEREON – M. BESNARD

Absents excusés : Mme DUBOC (pouvoir à Mme BRIFFAULT) – Mme BRETON – M. SALIS

Secrétaire de séance : M. HEBERT

- Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 20 avril 2012 est approuvé à l'unanimité

B. Désignation du Secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Urbanisme :

1. Droit de Préemption urbain

M. le Maire donne connaissance de la déclaration d'aliéner suivante, sur laquelle le droit de préemption peut être exercé :

- Unité foncière bâtie cadastrée AE 195, située 27, avenue des Rondaizes, d'une superficie de 1.221 m²

Le conseil décide de ne pas faire valoir de droit de préemption sur cette unité foncière.

2. Achat de terrains

M. le Maire indique que dans le cadre de l'élaboration du P.L.U., il paraît nécessaire de procéder à l'achat de terrains permettant à la commune de disposer d'une réserve foncière pour la réalisation de projet à venir. Celle-ci est prévue au sud de la départementale 5. Monsieur le Maire propose de négocier les terrains jouxtant le terrain communal avec les différents propriétaires, sur la base du tarif transmis par le service des domaines et en respectant les crédits ouverts à cet effet, lors du vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à négocier avec les propriétaires en se basant sur le prix du service des Domaines.

D. Finances : décision modificative (budget communal)

Afin d'abonder le compte 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile » concernant le renouvellement des extincteurs, le Conseil Municipal décide de créditer ce compte d'un montant de 650 € qui seront prélevés sur le compte 21312.

E. Personnel : recrutement personnel saisonnier

M. le Maire informe que durant la période estivale, l'effectif du service technique est réduit. Il conviendrait donc de recruter une personne supplémentaire pour une période de deux mois environ, afin d'être en mesure d'assumer dans les meilleures conditions la charge de travail. Cette possibilité est offerte par le 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984. Les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, 35/35^{ème}, pour remplir un besoin occasionnel. Cet emploi sera rémunéré sur la base du traitement afférent au 1^{er} échelon de l'échelle 3, IB 297. Les dépenses seront affectées à l'article 6413 (personnel non titulaire).

Le Conseil Municipal donne son accord.

F. Affaires diverses

1. Travaux assainissement-vanne Coteau St André – prix des branchements

M. le Maire indique que les travaux d'assainissement au Coteau St André avancent bien. L'entreprise a rencontré moins de roche que prévu. Par contre, la canalisation d'eau de la rue sera à remplacer en totalité et non partiellement. Le goudronnage à refaire sera, en conséquence, aussi plus important.

M. RENARD pense qu'il serait souhaitable que les abonnés concernés se raccordent le plus tôt possible au réseau lorsque les travaux seront terminés pour des raisons écologiques (secteur sauvegardé, proximité du Loir). Des mesures

pour les inciter à se raccorder avant les 2 ans comme la loi les y oblige pourraient être mises en place comme leur proposer un prestataire commun, ce qui leur permettrait de bénéficier d'un tarif plus intéressant.

M. le Maire répond que cela n'est pas possible car il est souhaitable que les abonnés aient le choix entre réaliser les travaux eux-mêmes ou par une entreprise de leur choix. De plus, les travaux sont plus ou moins importants et coûteux suivant les propriétés.

Il propose plutôt d'accorder une réduction sur le prix du branchement si l'abonné se raccorde dans les 6 mois après la fin des travaux.

Le Conseil Municipal fixe le prix du branchement à 800 € au lieu de 1 100 €, pour les abonnés concernés, compte tenu des difficultés techniques dans ce secteur et que le passage du réseau les oblige à changer de mode d'assainissement, ce qui est coûteux.

Cette proposition du Conseil ne peut être retenue, le contrôle de légalité évoquant le principe d'égalité des citoyens.

2. Conseil d'Ecole

M. le Maire indique que le Conseil d'Ecole a eu lieu hier. Au cours de la réunion ont été évoqués les travaux à réaliser pendant l'été :

- Pour remédier aux problèmes d'odeurs dans les toilettes, un système écologique n'utilisant pas d'eau et fonctionnant avec des cartouches neutralisant les odeurs sera installé par l'entreprise BONVALLET. Les chasses d'eau côté ouest seront toutes remplacées par des chasses d'eau économiques par les employés communaux.

- Les plaques de fibrociment dans la classe de CM2 seront déposées et remplacées par du placoplâtre par les employés communaux.

- Les volets côté nord seront refaits et repeints.

M. le Maire informe que les parents ont à nouveau évoqué la vitesse excessive de certains véhicules sur l'avenue du Petit Thouars. Avant d'effectuer des aménagements éventuels supplémentaires sur cette voie pour obliger les usagers à réduire leur vitesse (ralentisseurs, panneaux lumineux, rétrécissement de la voie...), des comptages seront effectués et la gendarmerie sera sollicitée pour réaliser des contrôles.

Mme GUILLEMEAU donne les effectifs des élèves à la rentrée : 110 élèves. Un comptage sera effectué le jour de la rentrée.

2. Assemblée Générale du CAL Football

Mme GUILLEMEAU indique que l'association fonctionne bien. L'équipe a augmenté de division, ce qui est bien. M. Ghislain COEFFARD reste président et on constate que les anciens joueurs reviennent pour s'investir dans le club.

Le problème soulevé est le manque de locaux pour les enfants. Les membres du club seraient prêts à participer pour construire un local.

3. Réunion VAL DEM

Mme BRIFFAULT n'a pas pu se rendre à la réunion.

4. SIERAVL

M. HEBERT précise que la prochaine réunion est prévue le 26 juin. La chasse aux ragondins par les communes de Naveil et de Villiers-sur-Loir a été fructueuse.

5. Amicale des Jeunes

M. PEREON a contacté Mme BRETON qui lui a dit que le Bureau de l'association comprend à ce jour une présidente et une trésorière. Il manque une secrétaire. Mme SOUCIEUX, en charge des associations à la sous-préfecture sera contactée pour savoir s'il est possible que l'amicale fonctionne sans secrétaire ou si la présidente peut aussi être secrétaire.

Une vingtaine de jeunes de 12 à 17 ans environ seraient intéressés. Les activités ne sont pas encore définies.

M. BURGOS soulève le problème du local à trouver.

7. Elagage

M. PRENANT signale que l'élagage rue de la Boissière, à partir de son embranchement avec la rue de la Couture n'est pas bien réalisé. M. FICHEPAIN répond que l'élagage doit être fait avec le bras du broyeur qui va être monté. Le broyeur plat doit être utilisé avant le broyeur à bras.

8. Distribution bulletin municipal

M. ADAM informe que le bulletin municipal paraîtra vendredi 22 juin.

9. Réunion Intercommunalité 21 juin

M. le Maire rappelle à M. MENARD qu'il l'a chargé de le remplacer à la réunion sur l'Intercommunalité du 21 juin. M. BESNARD regrette que la Commission n'ait pas été invitée. M. BURGOS précise que ce sont les Maires qui sont invités à ces réunions, à charge pour eux d'informer leur Conseil.

10. Réunion des Associations

Mme GUILLEMEAU informe que la réunion des Associations est prévue le 7 juillet.

Date du prochain Conseil Municipal : 27 juillet



Le Maire,
Henri BURGOS
Henri BURGOS